



**DIRECTION DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHESION SOCIALE**

ARRETE N°34/ 2018/ DJSCS

**Portant modification de l'arrêté N°28/ 2018/ DJSCS
fixant la composition de la commission de sélection
de l'appel à projets social relatif à la création, la
transformation ou l'extension de services
mandataires judiciaires à la protection des majeurs
dans le département de Mayotte 2018-2019**

LE PREFET DE MAYOTTE

- VU** Le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1-1, L.313-1 à L.313-1-1, L.313-3 à L.313-9 et R.313-1 à 313-7-3, D.313-11 à D.313-14 ;
- VU** La loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 modifiée, portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 131 ;
- VU** Le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** Le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du CASF ;
- VU** Le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code l'action sociale et des familles ;
- VU** Le décret du 13 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Dominique FOSSAT, en qualité de sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU** Le décret du 28 mars 2018 portant nomination de Monsieur Dominique SORAIN, en qualité de préfet de Mayotte - délégué du Gouvernement ;
- VU** L'arrêté du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Patrick BONFILS, en qualité de directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** L'arrêté du 12 avril 2018 portant délégation de signature à M. Patrick BONFILS, directeur de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale de Mayotte ;
- VU** l'arrêté N°28/ 2018/ DJSCS fixant la composition de la commission de sélection de l'appel à projets social relatif à la création, la transformation ou l'extension de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans le département de Mayotte 2018-2019

VU Le schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) 2016-2020, arrêté par le préfet de Mayotte le 1^{er} janvier 2017 et publié le 21 février 2017 au recueil des actes administratifs de la préfecture.

SUR PROPOSITION du directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le point 1 du collège des membres avec voix délibératives dont la composition est fixée à l'arrêté préfectoral N°28/2018/DJSCS du 26 novembre 2018 est ainsi constitué après modification :

(Changements mentionnés en caractères gras)

A) SONT MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVES :

1- Le Préfet de département ou son représentant

TITULAIRE : Le Préfet du département de Mayotte, président de la commission de sélection d'appel à projets social relatif à la création, la transformation ou l'extension de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans le département de Mayotte,

SUPPLEANT : le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte

Article 2 : Autres dispositions

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Article 3 :

Le présent arrêté modificatif fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 4:

Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et le directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

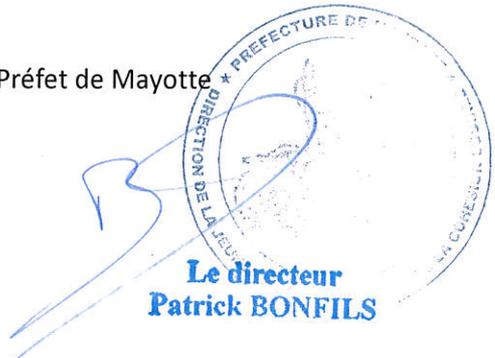
Mamoudzou, le

07 DEC. 2018

P/ Le Préfet de Mayotte

AMPLIATIONS:

Recueil des Actes Administratifs


Le directeur
Patrick BONFILS